

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juillet 2025

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

23-07-2025-06

Date de convocation le 16/07/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, LOQUET, CAZENAVE, ETCHART et GRAUX, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LAMASOU

OBJET : UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Considérant l'intérêt pour la Commune de soutenir l'initiative du dispositif Aide aux devoirs, mis en place par le service Enfance - Enseignement de la CCLO, en faveur des élèves du groupe scolaire de Mont et de leur réussite scolaire,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les conditions de cette mise à disposition à travers une convention entre la Commune représentée par le Maire, l'Ecole représentée par le Directeur et la CCLO représentée par son Président, précisant les modalités d'utilisation, les responsabilités et les engagements de chaque partie,

Après en avoir délibéré,

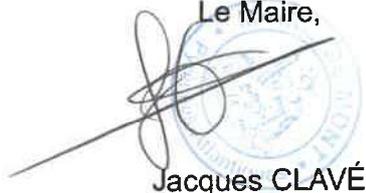
APPROUVE le principe de mise à disposition des locaux scolaires hors du temps scolaire auprès de la CCLO, dans le respect des normes de sécurité et d'utilisation appropriée, à compter de l'année scolaire 2025 / 2026,

AUTORISE le Maire à signer la convention reconductible de mise à disposition des locaux scolaires avec l'Ecole et la CCLO hors du temps scolaire.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré adopte la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

